

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUIN 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 16 juin 2026 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Stéphanie Felx et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Tony Bolduc, Philippe Drolet et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

2026-06-316 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2026-06-317 OCTROI DE CONTRAT 2026-TP-32.03 - AMÉNAGEMENT DES BUREAUX À L'HÔTEL DE VILLE - MURS VITRÉS.

CONSIDÉRANT les travaux à être effectués à l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitations écrites transmise le 21 mai 2026;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des Travaux publics, du Génie et de l'Environnement;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement de gestion contractuelle 2018-959;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Felx et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est

- QUE le contrat 2026-TP-32.03 pour l'aménagement des bureaux à l'Hôtel de Ville (murs vitrés) soit octroyé à l'entreprise Vitrierie SB et associés, sur la base du prix soumis, pour un montant de 58 120.00 \$ à l'exclusion des taxes, et ce, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres. Une contingence de 10 % est également prévue, au besoin, pour des travaux ou ajustements accessoires pouvant s'avérer nécessaires en cours de réalisation;

Montant soumis (avant taxes) : 58 120.00 \$

Contingence (10%) : 5 812.00 \$

Montant total avec contingence (avant taxes) : 63 932.00 \$

Montant taxes nettes : 67 120.61 \$

Montant taxes complètes : 73 505.82 \$

- QUE cette dépense soit imputée aux *Activités d'investissement*, poste comptable 23-020-00-301;
- QUE le financement se fasse à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus libre).

2026-06-318 OCTROI DE CONTRAT 2026-TP-32.01 - AMÉNAGEMENT DES BUREAUX À L'HÔTEL DE VILLE - MENUISERIE.

CONSIDÉRANT les travaux à être effectués à l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitations écrites;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des Travaux publics, du Génie et de l'Environnement;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement de gestion contractuelle 2018-959;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- QUE le contrat 2026-TP-32.01 pour l'aménagement des bureaux à l'Hôtel de Ville (menuiserie) soit octroyé à l'entreprise Alta Logica Construction, sur la base du prix soumis, pour un montant de 132 385.00 \$ à l'exclusion des taxes, et ce, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;

Montant soumis (avant taxes) : 132 385.00 \$

Montant taxes nettes : 138 987.70 \$

Montant taxes complètes : 152 209.65 \$

- QUE cette dépense soit imputée aux *Activités d'investissement*, poste comptable 23-020-00-301;
- QUE le financement se fasse à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus libre).

ADOPTÉE à l'unanimité

2026-06-319 OCTROI DE CONTRAT 2026-TP-32.04 - AMÉNAGEMENT DES BUREAUX À L'HÔTEL DE VILLE - PLANCHERS.

CONSIDÉRANT les travaux à être effectués à l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitations écrites transmise le 21 mai 2026;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des Travaux publics, du Génie et de l'Environnement;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement de gestion contractuelle 2018-959;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- QUE le contrat 2026-TP-32.04 pour l'aménagement des bureaux à l'Hôtel de Ville (planchers) soit octroyé à l'entreprise Flor Deco- Plancher Design Expert inc., sur la base du prix soumis, pour un montant de 16 603.98 \$ à l'exclusion des taxes, et ce, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;

Montant soumis (avant taxes) : 16 603.98 \$

Contingence (10%) : 1 660.40 \$

Montant total incluant contingence : 18 264.38 \$

Montant taxes nettes : 19 175.32 \$

Montant taxes complètes : 20 999.47 \$

- QUE cette dépense soit imputée aux *Activités d'investissement*, poste comptable 23-020-00-301;

- QUE le financement se fasse à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus libre).

ADOPTÉE à l'unanimité

2026-06-320 NOMINATION - CONSEILLÈRE EN COMMUNICATION.

CONSIDÉRANT la création du poste de Conseiller(ère) en communication le 19 mai 2026 (résolution 2026-05-255);

CONSIDÉRANT que le poste a été affiché à l'interne et à l'externe du 21 mai au 4 juin 2026;

CONSIDÉRANT que 17 candidatures ont été reçues de l'externe;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection, de la direction des Ressources humaines et de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Stéphanie Felx et est résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de madame Coralie Izabayo au poste de conseillère en communication;
- QUE cette nomination soit effective le ou vers le 13 juillet 2026;
- QUE les conditions de travail de madame Izabayo soient celles prévues à la politique administrative du personnel cadre-intermédiaire sous la classe D1 échelon 9;
- QUE quatre (4) semaines de vacances lui soient accordées.

ADOPTÉE à l'unanimité

2026-06-321 ENDROIT DÉSIGNÉ POUR LES SÉANCES DU CONSEIL.

CONDISÉRANT les dispositions de l'article 318 de la Loi sur es cités et villes (RLRQ, c. C-19);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et est résolu:

- QUE ce Conseil siège dorénavant au Centre communautaire et culturel pour la tenue de ses séances, soit au 891, boulevard Saint-Jean-Baptiste en la Ville de Mercier;
- QU'un drapeau du Québec y soit hissé;
- QUE cette modification prenne effet à compter de la prochaine séance de ce Conseil;
- QUE le greffier en donne avis public conformément à la loi.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 04.

La période de questions a eu lieu à 20 h 06.

2026-06-322 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et est résolu:

- DE clore la séance à 20 h 06.

ADOPTÉE à l'unanimité